



COMMUNE DE JUMILHAC LE GRAND

Rue Eugène Le Roy – 24630 JUMILHAC LE GRAND

Tel : 05.53.52.50.20 – Fax : 05.53.62.88.40

E-mail : mairie.jumilhac.le.grand@wanadoo.fr

Site : www.jumilhac-le-grand.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 OCTOBRE 2020

Le conseil municipal de Jumilhac-le-Grand s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Pépite le lundi 26 octobre 2020 à 20h00 selon la convocation en date du 20 octobre 2020 sous la présidence du maire, Annick MAURUSSANE ; Michel KARP étant désigné comme secrétaire de séance.

Présents : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Michel KARP – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Max GUIGUES – Isabelle LIU GOVRIT – Jean-Marc BUISSON – Nancy DUPUY – Pascal BOULONNE

Procuration : Patrick MEYNIER a donné procuration à Pascal BOULONNE

Absent excusé : Patrick MEYNIER

Absent :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Ordre du jour :

- Approbation du Compte-rendu/Procès-verbal du 28/09/2020
- Validation RPQS eau et assainissement (rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics eau potable et assainissement collectif)
- Aide aux communes sinistrées tempête Alex
- ATD, convention logement la Poste
- Questions diverses

Une minute de silence en hommage à Samuel PATTY est observée en début de séance.

Délibération n°2020/101 portant sur l'ajout d'une question orale à l'ordre du jour de la réunion

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la convention avec l'agence technique départementale de la Dordogne (ATD 24) pour une assistance à maîtrise d'ouvrage se rapportant au programme voirie PMR de l'office du tourisme, les sanitaires PMR et les sanitaires publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré s'estime assez informé pour voter cette délibération et accepte à l'unanimité de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

(15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Délibération n°2020/102 portant sur l'approbation du compte-rendu/procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28/09/2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, le compte-rendu/procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2020.

(12 POUR – 0 CONTRE – 3 ABSTENTION)

Délibération n°2020/103 portant sur l'adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019

Madame le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable.

Le rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable 2019.

(15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Délibération n°2020/104 portant sur l'adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2019

Madame le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Le rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019.

(15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Délibération n°2020/105 portant sur l'attribution d'une aide exceptionnelle d'urgence de solidarité aux communes de l'arrière-pays niçois suite à la tempête ALEX

Frappés par une catastrophe d'une ampleur inouïe, les maires des communes de l'arrière-pays niçois dévastées par la tempête Alex appellent à l'aide.

Soucieuse de leur apporter un maximum de soutien dans les premiers temps de cet épisode dramatique, l'Association des Maires des Alpes-Maritimes s'est rapidement mobilisée pour coordonner et collecter les dons attribués aux communes sinistrées.

Les élus de Jumilhac le Grand souhaitent s'associer à cet élan de solidarité et témoigner ainsi du soutien des communes de Dordogne à leurs homologues du 06.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une aide financière d'urgence à hauteur de 1 € par habitant sur la base de la population retenue pour le calcul de la DGF qui est de 1508.

Ceci étant exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide l'attribution d'une aide financière d'un montant de 1508 € ;
- dit que l'aide financière octroyée sera versée à l'Association des Maires des Alpes-Maritimes (ADM06).

(15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Délibération n°2020/106 portant sur une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement d'un logement accessible aux personnes à mobilité réduite

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter l'agence technique départementale de la Dordogne (ATD 24) pour être missionnée pour apporter une assistance technique à maître d'ouvrage pour le recrutement d'un maître d'œuvre qui sera chargé de mettre en application les travaux d'aménagement d'un logement accessible aux personnes à mobilité réduite dans les locaux de l'ancien bureau de poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Madame le Maire à solliciter l'ATD 24 pour la mission assistance technique à maîtrise d'ouvrage.

(15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Délibération n°2020/107 portant sur une convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie PMR de l'office de tourisme, sanitaires PMR et les sanitaires publics

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de mise en accessibilité PMR du bâtiment de l'office de tourisme, l'aménagement d'un sanitaire accessible PMR et la création de sanitaires publics.

Par délibération n°2020/44 du 4 juin 2020, l'Agence Technique Départementale (ATD) a été sollicitée pour élaborer la consultation de la maîtrise d'œuvre qui sera chargée de la réalisation de cette opération.

La mission de l'ATD comprend les tâches suivantes :

- préparation de la consultation,
- assistance au choix du maître d'œuvre,
- accompagnement après le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

La commune devra, en contrepartie de l'assistance apportée s'acquitter d'une participation financière de 1410 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage.

(15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Questions diverses

Fonctionnement des commissions

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la mise en place de feuille de présence par commission à signer à chaque réunion de commission.

Aménagement foncier

Madame le Maire fait le compte-rendu de l'entrevue qu'elle a eu avec Mme LACAZE, du Conseil Départemental.

Il s'agit d'un outil de restructuration foncière, qui permet de remanier dans sa globalité un périmètre cadastral.

Cela permet de poursuivre de nombreux objectifs :

- lutter contre le morcellement parcellaire ;
- sécuriser les massifs forestiers ;
- créer des pistes pour lutter contre les incendies ;
- améliorer les conditions d'exploitation des propriétés agricoles et ou forestière en les désenclavant ;
- dégager des réserves foncières ;
- préserver et valoriser des espaces naturels ruraux ...

Mme LACAZE viendra présenter l'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental (AFAFE) devant le conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Travaux de la Station d'épuration

Monsieur Jean-Marc BUISSON demande si nous sommes toujours en droit d'appliquer les indemnités de retard.

Monsieur Michel KARP demande à ce que l'on applique les pénalités de retard.

Appel offre marché assurances

Madame le Maire informe l'assemblée que l'appel d'offre marché assurances a été déposé sur la plateforme des marchés publics.

Réunions

- Protourisme, présentation de l'avancement de leur travail sur la Perdicie : 03/11 à 20h
- Réunion de travail conseil municipal : 06/11 à 20h
- Commission règlement intérieur conseil municipal : 10/11 à 9h30
- Commission adressage : 18/11 à 14h

Agence postale

Madame le Maire présente le compte-rendu d'activité de l'agence postale de Jumilhac.

Défibrillateur

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la commission de sécurité de la salle des fêtes de la Pépite a demandé à ce que la salle soit équipée d'un défibrillateur, il faut donc en prévoir l'achat.

Caveau communal

Monsieur LAPOUYADE a été inhumé dans le caveau communal au début du moi d'avril 2020. Une délibération précise que l'occupation du caveau communal ne doit pas dépasser 6 mois. L'exhumation est prévue le 26/10/2020 soit 3 semaines après le délai légal. Madame le Maire propose au conseil municipal de ne pas émettre le titre de recettes correspondant aux 3 semaines supplémentaires. Le conseil municipal valide cette proposition.

Comptes-rendus commissions

Tourisme / Communication : Corine VAN DER PLAS

- Présentation d'un projet parking camping-car le 6/11 en réunion de travail.
- Présentation des projets logo et site internet le 6/11 en réunion de travail.

Fleurissement : Nancy DUPUY

Projets :

- Organisation marché aux fleurs, rapprochement souhaité avec une association.
- Remise en valeur du lavoir.
- Embellissement, fleurissement abords salle de la Pépite.

Prochaine réunion le 4/11 à 14h avec Mme GOURBAT, du Conseil Départemental pour le concours du plus beau sentier de randonnée.

Voirie : Pascal COURNARIE

Compte-rendu de la réunion avec le service voirie de la Communauté de Communes :

- Point sur le matériel.
- Projet de mise en place d'une enveloppe budgétaire par commune pour travaux en fonctionnement.

Vie associative : Francine BOISSARD

Rappel, un projet a été déposé par le conseil de gestion de la maison des associations pour l'acquisition d'une scène modulable dans le cadre de l'opération « Budget participatif » du Conseil Départemental.

Economie : Jean-Marc BUISSON

Réunion prochainement après la réunion développement économique de la Communauté de Communes qui aura lieu le 09/11/2020.

Fin de séance 21h45.